



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

Campagne contre les dépôts non conformes

Fribourg, le 14.03.2013 – Les sacs à ordures ou des tas de papier déposés de façon non conforme nuisent à l'image de la ville de Fribourg. Afin de lutter contre ces incivilités, le Secteur de la voirie lance une nouvelle campagne contre les dépôts non conformes. Les mesures comprennent aussi bien l'information à la population que des contrôles ciblés des sacs avec des dénonciations à la Police locale.

Dépôts non conformes des ordures ménagères et du papier/carton

Depuis quelques années, la Voirie constate une augmentation des dépôts non conformes tels que des sacs bleus déposés en dehors des jours de ramassage ou des dépôts de sacs non officiels (sacs noirs). Il en va de même pour les amas de papier déposés le mauvais jour ou de façon non conforme, soit pas attachés ou mélangés à des ordures ou du plastique.

Le problème s'accroît pendant les week-ends, les jours fériés et les jours chômés : les ramassages n'ont pas lieu et les sacs et autres déchets restent parfois pendant plusieurs jours devant les immeubles et aux coins des rues. Ces amas d'ordures nuisent à l'image de la ville de Fribourg et des quartiers historiques attirant de nombreux visiteurs et touristes.

Campagne de sensibilisation contre les dépôts non conformes

Afin de lutter contre ces phénomènes et d'inciter les habitants à respecter la réglementation en place concernant les ramassages des ordures et du papier/carton, le Secteur de la voirie réalise une large campagne de sensibilisation. Celle-ci s'inscrit dans le programme FRIBOURG VILLE PROPRE lancé en 2012 et qui prévoit de nombreuses mesures visant à améliorer la propreté en ville.

La campagne de sensibilisation contre les dépôts non conformes est axée principalement sur l'information des habitants mais prévoit également une accentuation des contrôles des sacs pendant la période de Pâques avec des dénonciations à la Police locale en cas de non-respect de la réglementation. Des amendes seront infligées aux contrevenants. Le montant de l'amende est de CHF 50.- au minimum et peut atteindre CHF 1'000.- au maximum pour des cas graves / des récidives.

La campagne de sensibilisation durera du 18 mars au 1er avril 2013 avec des affiches en format mondial posées au centre-ville, une campagne d'affichage dans les bus TPF et des papillons distribués dans les immeubles situés dans des rues où le problème survient régulièrement.

Les règles à respecter
<p>Ordures ménagères : déposer uniquement dans les sacs bleus officiels Papier et carton : ficelé en paquets ; dans sacs en papier ou conteneur</p> <p>Les sacs à ordures et le papier/carton sont à déposer le jour du ramassage avant 6h45 devant l'immeuble et non pas les jours précédents.</p> <p>Les ramassages n'ont pas lieu les jours fériés et chômés et ne sont pas remplacés.</p>
<p>Informations : - www.dechets-ville-fribourg.ch - dépliant tous-ménage « Gestion des déchets 2010 » - dates des ramassages « Calendrier déchets 2013 »</p>

Pour la Ville de Fribourg,

Wieke Chanez

Chargée de communication

M. Kurt Krattinger, Chef du secteur Voirie, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 026 351 75 08 ou 079 606 12 00, kurt.krattinger@ville-fr.ch